



DÉCISION n°1
concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à
Etude de restructuration et de valorisation de trois sites industriels

Pôle développement économique
Directrice du développement

Monsieur le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1 à L.3211-10

Vu la délibération n° 1/1 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2022 relative à l'application des articles L.3211-2 et L.3211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.212-4-1 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation, ayant pour objet Etude de restructuration et de valorisation de trois sites industriels situés, par voie de publicité, le 28/04/2023, la date limite de remise des offres étant fixée au 31/07/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été remise dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT que les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique, portant sur les études de marché, autorisent de ne pas donner suite à une procédure pour un ou plusieurs appels, qui, en l'occurrence, n'a pas été effectuée ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

DÉCISI

La procédure adjudiquée n° 2023-400000-00, relative à « Etude de restructuration et de valorisation de trois sites industriels », est déclarée sans suite pour motif légitime.

Limoges, le 08 Août 2023

Le Président,
Mme la Directrice
du Développement
Pôle développement
économique

Publié le : 11 Août 2023

Document PDF - 135,2 Ko

DÉCISION

Décision n°1 concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à Etude de restructuration et de valorisation de trois sites industriels

1 DOCUMENT - Publié le 11 Août 2023



DEC_CP_24321_RESTSTRUCTURATION_TROIS_SITES_INDUSTRIELS.pdf
(.pdf, 135,2 Ko)

TÉLÉCHARGER